

Comite de direction

Réunion du 17/10/2022

Président : M. Pierre MICHEAU

Présents :

Mme Emmanuelle CONTRERAS

M. Pierre FABRE

Présents en Visioconférence :

Mme Caroline MERLIN, Sandra ESPEUT

MM. Pascal RIOU, Cédric LOPEZ, Nicolas BELLEGUEULLE, Patrice BOFFELLI, Sébastien VIVO

Assistent :

M. Laurent VOURIOT

MM. Frédéric BAUDIN, Maxime LOPEZ, Damien TRASTET (en visioconférence)

Excusés :

Henry MONTESPAN, Nordine CHAMLAL, Fabienne GINER, Nicolas FROMENT, David CARRASCO, Alexandre BANDIERA, Frédéric BOUILLERE, Gilles DODEMAN, Franck VARILLES, Pierre QUEAU. Thierry LESVIGNE

Sommaire

1	Points du Président
2	Préparation de l'AG
3	Composition du CD – Election du bureau
4	Situation financière des clubs – explication Frais d'officiels
5	Attribution de mutés supplémentaires
6	Point Règlements (jeunes, Futsal, Appel CD)
7	Suspension d'un membre individuel
8	Point Technique

Assemblée Générale du District de l'Aude

L'AG d'hiver du District se déroulera le 3 Décembre 2022 à La Digne d'amont.

Les clubs souhaitant effectuer des vœux ou des propositions de règlements sont priés d'adresser leur demande avant le 3 Novembre 2022 via l'adresse officielle du club.

Composition du Comité Directeur et du bureau

Pierre MICHEAU propose au Comité de Direction de remplacer les postes laissés vacants par les démissions de Messieurs CARRIQUI Franck et MORIN Jean-Luc.

Il propose de présenter à la prochaine AG l'intégration de Messieurs Laurent VOURIOT et Guillaume VALAT en tant que membre du Comité de Direction.

Guillaume VALAT occupera la fonction de représentant des éducateurs au sein du Comité de Direction.

Par ailleurs, Monsieur Nicolas BELLEGUEULLE souhaitant mettre fin à ses fonctions de secrétaire-général du District sera remplacé par Monsieur Pascal RIOU. Monsieur BELLEGUEULLE reste toutefois membre du Comité de Direction.

Enfin, Monsieur Laurent VOURIOT assurera la fonction de Secrétaire Général Adjoint en remplacement de Monsieur Thierry DIHO.

Validation des règlements des compétitions

Le Comité Directeur valide les modifications règlementaires proposées par les commissions des jeunes, des seniors et des féminines en lien avec la commission de révision des textes.

- *Règlement des jeunes*
- *Règlement des compétitions Futsal*

Validation des commissions du District

Le Comité Directeur valide la liste l'intégration de Messieurs Vilaspasa et Valat tous deux BMF, en commission technique.

Statut des éducateurs : attribution de mutés supplémentaires

Comme le prévoient le règlement des dispositions communes du District, les clubs ont la possibilité de bénéficier de mutés supplémentaires lorsqu'ils disposent d'un encadrement diplômé.

Certains clubs ont effectué une demande auprès du District

Ent. Naurouze
Labastide

Entraîneur : Thomas LOZES titulaire du CFF3

2 mutés supplémentaires en équipe 1

FC Trèbes

Ratio Educateurs formés / nombre de licenciés joueurs = 11.68

2 mutés supplémentaires en équipe U17

Nb : Les personnes référencées auront l'obligation d'être présentes sur les feuilles de matches des équipes qui bénéficient de ce muté. Les commissions compétentes vérifieront la présence des personnes sur les FMI et pourront retirer l'accord du muté supplémentaire en cas de manquements.

Dérogations : pratique féminine Jeunes

Afin de favoriser la pratique des féminines et compte tenu du fait qu'il n'est pas possible de proposer une pratique dans les différentes catégories de compétition, le Comité de Direction décide d'autoriser le sous classement des joueuses comme suit :

- 2 U15F autorisées à pratiquer en U13G
- Les U13F autorisées à pratiquer en U11G
- Les U11F autorisées à pratiquer en U9G

Par ailleurs, dans le but de lancer une pratique U13F et de permettre l'engagement d'un nombre minimum d'équipes, le Comité de Direction autorise les U14F à pratiquer en U13F.

Ces dispositions sont valables uniquement pour la saison 2022/2023.

Proposition de modification règlementaire pour l'AG d'Hiver

En rapport avec les règlements généraux, le Comité de Direction proposera lors de l'AG D'hiver du 3 Décembre 2022 un texte modifiant le règlement d'administration générale concernant les procédures d'appel et d'évocation du Comité Directeur.

Précisions concernant l'article 7-3 des dispositions communes du District

Le Comité Directeur rappelle que les modifications raisonnables d'horaires d'une rencontre peuvent intervenir jusqu'à 5 jours avant la rencontre (soit au plus tard le lundi soir). Le Comité de Direction rappelle aussi aux clubs la nécessité de respecter ce délai nécessaire au bon fonctionnement des commissions et des clubs.

Toutefois, le Comité de Direction décide que lorsque les deux clubs s'accordent pour déplacer un horaire de match, dans un délai inférieur à 5 jours, la commission des compétitions pourra accorder ce changement afin d'aider les clubs mais ces derniers s'exposent à ne pas avoir d'arbitre désigné pour cette rencontre. Ces cas de figure doivent toutefois rester exceptionnels.

Ces cas de figure ne tiennent pas compte des situations exceptionnelles d'intempéries.

Radiation d'un membre individuel du District

Le Comité de Direction prononce la radiation d'un membre individuel à la suite d'un comportement inapproprié lors d'une rencontre.

Situation financière des clubs Mois d'Octobre 2022

Les clubs mentionnés ci-dessous, redevables auprès du District, sont invités à s'acquitter de leur dette. Pour les clubs ayant pas opté pour le prélèvement mensuel, celui-ci s'effectuera le 14 novembre 2022. Pour les clubs n'ayant pas opté pour le prélèvement mensuel, le paiement de cette dette doit être parvenu au District obligatoirement avant le 14 novembre 2022 dernier délai. Si toute toutefois un club rencontre un problème de trésorerie, il lui appartient de contacter le secrétariat par mail. Le trésorier du district prendra attache avec le club pour trouver une solution.

581877	ALARIC FC	1 220,19 €
505991	ALZONNE F.C.	899,93 €
564227	AEF	308,06 €
554462	ARMISSAN FC	92,00 €
548103	BADENS RUSTIQUE R.C.	487,00 €
781263	BASSIN CARCAS FEM	54,00 €
516118	BELPECH U.S.	280,69 €
519689	BRAM A.S	1 262,21 €
590237	BRIOLET FC	2 461,28 €
554179	CARCAS MAHORAISE	484,69 €
547377	CARCASSONNE AS	1 338,99 €
548132	CARCASSONNE FAC	1 754,08 €
564161	CASTEL FC CHAURIEN	596,64 €
540546	CASTELNAUDARY C.O	757,19 €
522805	CAUX SAUZENS F.C	121,23 €
515424	CHALABRE F.C	189,00 €
580919	CORBIERES MEDITERRANEE	1 747,52 €
528505	CUXAC AUDE OL	724,59 €
564150	ESPERAZA AS	486,69 €
552043	ESPOIR COURSANAIS	627,50 €
517800	FANJEAUX E.S.	660,82 €
560767	FC HAUTES CORBIERES	228,90 €
560279	FLEURY FC	210,36 €
560893	GOAL	4 757,67 €
564181	GCSM	16,50 €
581405	GFPLM	194,00 €

547920	GFC	872,61 €
541675	GRUISSAN MJC	414,54 €
563596	HAUT MINERVOIS OL	2 330,54 €
533755	LE COUGAING F.C.	492,31 €
560998	COLLEGUES FOOTEUX - TEAM FUTSAL	233,47 €
564062	LEZIGNAN ATLAS	1 350,50 €
517815	LIMOUX F.C	815,93 €
590197	LUC FC	226,08 €
549438	MALEPERE F.C.	687,12 €
550702	MALVES E.S.	524,00 €
549437	MINERVOIS U S	2 481,34 €
563669	MONTOL-SAISS-MOUSSOUL OL	152,12 €
560236	MONTREAL FC	221,42 €
533424	MONTREAL OL	65,00 €
581261	MT NOIRE US	477,26 €
890450	NARBONNAIS SPORTING FUTSAL	80,00 €
580676	NARBONNAIS UFC	1 040,38 €
540547	NARBONNE F.U.	1 129,48 €
506197	NAUROUZE LABASTIDE	866,96 €
552807	OL CORBIERES SUD MINERVOIS	2 218,22 €
564014	OL DES CORBIERES ST ANDREEN	458,18 €
533130	PEXIORA A S	1 558,22 €
561103	PEYRIAC BAGES FC	1 649,81 €
527203	PEZENS USA	722,63 €
564098	PIEUSSE RC	773,26 €
524095	QUILLAN H.V.FC	1 159,38 €
519687	RAZES LASSERRE	1 748,79 €
527209	SALLES HERS U S	503,55 €
534933	ST MARTIN LALANDE	456,50 €
525531	ST NAZAIRE F C	1 521,60 €
520185	ST PAPOUL O S	933,99 €
521348	STE EULALIE VILLESEQUELANDE	857,05 €
548191	TRAPEL PENNAUTIER FC	361,06 €
550059	UF LEZIGNANAIS	193,57 €
880775	CARCASSONNE FUTSAL AGGLO	196,07 €
582387	VILLASAVARY US	88,64 €
548101	VILLEDUBERT F C	523,05 €
529108	VILLEGLY F C	186,34 €
527488	VILLEPINTE A S	435,07 €

Le secrétaire général